



Municipalité de Saint-André-Avellin

Bureau de la
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est par la présente donné par Me Marie-Claude Choquette, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, que le Conseil de cette Municipalité, à la séance extraordinaire du 12 septembre 2017 tenue en la salle du conseil de la Mairie de Saint-André-Avellin située au 119 rue Principale, à Saint-André-Avellin, a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 295-17.1 modifiant le Règlement numéro 295-17 concernant la rémunération du personnel électoral;

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétariat municipal sis au 119, rue Principale à Saint-André-Avellin.

DONNÉ à Saint-André-Avellin, ce 13^e jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept.

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Me Marie-Claude Choquette